



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2027

Camping Vigna Maggiore

ARTICLE 1. IDENTITÉ ET COORDONNÉES

Camping Vigna Maggiore***

El Catherine Bidali

T40, D157, 20113 Olmeto

www.vignamaggiore.com

vignamaggiore@gmail.com

+33 (0)6 81 09 21 70

Siret : 522 447 713 00010 NAF 5530Z

TVA intracommunautaire : FR79522447713

RCS d'Ajaccio

ARTICLE 2. RÉSERVATIONS

Une réservation vaut signature d'un contrat de location. Cette confirmation de réservation doit être présentée lors de votre arrivée. Aucun numéro d'emplacement ne sera donné avant l'arrivée.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

> Durée minimum des séjours en location :

Du 03/07 au 27/08, les réservations s'effectuent pour une période de 7 nuits minimum, les arrivées et départs sont les mercredis, samedis ou dimanches. Pendant cette période, des séjours de moins de 7 nuits ou avec une arrivée et/ou un départ en dehors des jours prévus peuvent être proposés sur demande, sous réserve de disponibilité. Pour valider une réservation, le client doit payer un acompte de 40% du montant global du séjour, sous réserve des modalités particulières de règlement prévues à l'article 4. La réservation devient définitive après réception du règlement exigible et envoi de la confirmation par le camping ou, lorsqu'un paiement sur place est expressément accepté conformément à l'article 4, après validation de la garantie bancaire et envoi de cette confirmation. Pour les réservations de 7 nuits ou plus, des frais de dossier non remboursables de 15€ sont appliqués.

> Durée minimum des séjours en emplacements nus :

Tout au long de la saison ces emplacements sont pré réservables à la nuitée selon nos disponibilités grâce à un formulaire présent sur notre site internet. Ce formulaire ne constitue pas un contrat de réservation.

ARTICLE 3. TARIFS, SUPPLÉMENTS ET TAXE DE SÉJOUR

Conformément à la délibération du conseil de la communauté des communes du Sartenais Valinco, les taxes de séjours — d'un montant de 0,50€ — seront à régler au réel pour chaque adulte présent sur chaque nuit de son séjour sur toute la période d'ouverture. Conformément à l'article L.2333-31 du Code général des collectivités territoriales, sont exonérés les mineurs de moins de 18 ans, les titulaires d'un

contrat de travail saisonnier employés dans la commune d'Olmato ainsi que les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire. Les personnes justifiant de leur domicile dans la commune d'Olmato ne sont pas assujetties à cette taxe. Les justificatifs nécessaires devront être présentés à la réception.

Une éco participation obligatoire de 0,10€ TTC par personne et par nuit est également demandée pour chaque séjour pour contribuer aux actions environnementales du camping.

> *Suppléments des locations, tarifs exprimés en TTC*

Prestation	Tarif	Modalité
Ménage de l'hébergement	45€ par intervention	Le ménage de l'hébergement est possible à tout moment du séjour sur simple demande à la réception au moins 24h à l'avance ainsi qu'en fin de séjour. L'hébergement bénéficie d'un ménage complet avant chaque arrivée.
Linge de lit	9€ par lit	Sur demande avant l'arrivée. Renouvellement sur demande au moins 24h à l'avance.
Linge de toilette : kit de deux serviettes	5€ par kit	Sur demande avant l'arrivée. Renouvellement sur demande au moins 24h à l'avance.
Animal en location	4€ par nuit	Un animal maximum par hébergement.
Arrivée anticipée / Early check in	50 €	À partir de 12h, sur demande et selon disponibilité.
Départ tardif / Late check out	50 €	Jusqu'à 14h, sur demande et selon disponibilité.
Vue mer	50 € par séjour	Sur demande et selon disponibilité.
Kit bébé : lit parapluie et chaise haute	12€ par séjour	Sur demande et selon disponibilité.
Petit déjeuner	7,50 € par personne	À réserver la veille avant 19h.
Demi pension adulte	35€ par jour	Pendant l'ouverture du service, sur demande avant l'arrivée.
Demi pension enfant (jusqu'à 12 ans)	20€ par jour	Pendant l'ouverture du service, sur demande avant l'arrivée.
Assurance annulation NEAT	30 €	Voir article 8.
Frais de dossier	15 €	Pour les réservations de 7 nuits ou plus.

> *Suppléments pour les emplacements, tarifs exprimés en TTC*

Prestations	Tarif basse saison	Tarif haute saison
Électricité par nuit	4 €	5 €
Animal par nuit	2 €	4 €
Remorque par nuit	2 €	2,50 €
Voiture par nuit	4 €	5 €
Moto par nuit	2,50 €	4 €
Petit réfrigérateur avec électricité par nuit	7,50 €	11 €
Petit réfrigérateur avec électricité par semaine	45 €	65 €
Grand réfrigérateur avec électricité par nuit	9,50 €	13 €
Grand réfrigérateur avec électricité par semaine	57 €	80 €

Les dates de basse et de haute saison sont celles de la grille tarifaire communiquée avant la réservation. Les prestations proposées sont soumises à leurs conditions de disponibilité et d'ouverture.

> *Option vue mer*

L'option « vue mer », une fois confirmée, est non remboursable en cas d'annulation ou de renonciation du client. Cette condition suppose que la prestation confirmée soit effectivement mise à disposition par le camping et s'applique sous réserve des droits légaux du client.

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont : carte bancaire (visa/mastercard), chèque bancaire, chèque ANCV & ANCV connect. Les paiements en espèces sont acceptés dans la limite de 1 000 €, sous réserve que vos coordonnées bancaires aient été fournies à titre de garantie lors de la réservation.

> *Pour les séjours en location :*

Le solde est payable selon les modalités suivantes

- Si la date d'arrivée est comprise entre le 10/04 et le 31/05 ou entre le 01/10 et le 31/10, le solde est dû 21 jours avant l'arrivée. Pour toute réservation effectuée moins de 21 jours avant une arrivée prévue durant ces périodes, le solde est dû à la réservation. Pour les séjours débutant dans les 7 jours suivant la réservation, le client peut demander à régler sur place, sous réserve de fournir une carte bancaire à titre de garantie ; le paiement en espèces est limité à 1 000 €.
- Si la date d'arrivée est comprise entre le 01/06 et le 30/09, le solde est dû 30 jours avant l'arrivée. Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant une arrivée prévue durant ces périodes, le solde est dû à la réservation. Pour les séjours débutant dans les 7 jours suivant la réservation, le client peut demander à régler sur place, sous réserve de fournir une carte bancaire à titre de garantie ; le paiement en espèces est limité à 1 000 €.

Défaut de paiement : En cas de non-paiement du solde à l'échéance prévue, le camping adresse au client une relance écrite puis, à défaut de régularisation, une mise en demeure mentionnant expressément la présente clause et lui accordant sept jours calendaires à compter de sa réception pour régler les sommes dues. À l'expiration de ce délai, si le paiement reste incomplet, le camping pourra résoudre le contrat et en informera le client par écrit. Les conséquences financières seront calculées selon le barème de l'article 6 applicable à la date de résolution. Les sommes déjà versées seront déduites de l'indemnité due, sans double facturation : tout trop-perçu sera remboursé conformément à l'article 9 et tout complément éventuel sera détaillé au client. Ces dispositions s'appliquent sous réserve de ses droits légaux.

ARTICLE 5. MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

Toute demande de modification des dates, de l'hébergement, du nombre de personnes ou des options doit être adressée par écrit au camping. Son acceptation dépend des disponibilités, de la capacité d'accueil de l'hébergement et des conditions tarifaires applicables.

Une réduction du nombre de nuits ou de personnes ne donne pas automatiquement droit à un remboursement : les conséquences financières sont déterminées conformément aux conditions d'annulation applicables à la partie du séjour supprimée. Les modifications d'options sont examinées selon leur nature et leur date de réalisation prévue.

Tout ajout de nuits, de personnes ou de prestations, ainsi que tout changement de dates ou d'hébergement, peut entraîner un supplément. Le camping communique préalablement au client le nouveau montant du séjour, les éventuels frais et les sommes remboursables ou restant dues. Aucune modification n'est effectuée sans l'accord écrit du client sur ces conditions. Toute modification acceptée donne lieu à l'envoi d'une nouvelle confirmation de réservation.

Pour les séjours en emplacement, les conditions spécifiques de modification gratuite prévues à l'article 6 restent applicables.

ARTICLE 6. ANNULATION À L'INITIATIVE DU CLIENT

Le montant du séjour sera calculé d'après les dates mentionnées sur le contrat de réservation, aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou une arrivée tardive.

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous restera à devoir :

a) 15€ de frais de dossier (pour les séjours de 7 nuits ou plus) ou d'annulation (pour les séjours de 6 nuits ou moins) et d'assurance ;

b) À titre d'indemnité de rupture de contrat :

> Pour les séjours en location dont la date d'arrivée est comprise entre le 10/04 et le 31/05 ou entre le 01/10 et le 31/10 :

o L'annulation est réalisée le jour même ou entre 1 et 21 jours avant la date d'arrivée : 100% du montant de la location est dû.

o L'annulation est réalisée plus de 21 jours avant la date d'arrivée : l'annulation sans indemnité d'annulation et les sommes déjà versées sont remboursées exceptés les frais de dossier ou d'annulation.

> Pour les séjours en location dont la date d'arrivée est comprise entre le 01/06 et le 30/09 :

o L'annulation est réalisée 90 jours ou plus avant le séjour : remboursement des sommes versées excepté les frais de dossier ou d'annulation.

o L'annulation est réalisée entre le 89e jour et le 40e jour avant le séjour : 40% du prix de l'hébergement est dû.

o L'annulation est réalisée entre le 39e jour et le 21e jour avant le séjour : 70% du prix de l'hébergement est dû.

o L'annulation est réalisée moins de 21 jours avant le séjour, le jour même de l'arrivée ou en cas de non présentation : 100% du prix de l'hébergement est dû.

Pour les locations, les indemnités sont calculées sur le prix de l'hébergement. Elles incluent l'acompte déjà versé, sans s'y ajouter. Les sommes réglées sont déduites du montant dû et tout trop-perçu est remboursé conformément à l'article 9.

Les frais de dossier ou d'annulation de 15 € restent dus. Si une assurance a été souscrite, sa cotisation est non remboursable, sous réserve des droits légaux de renonciation applicables. Les suppléments sont remboursés lorsque l'annulation est reçue au plus tard à 16 h la veille de l'arrivée, à l'exception de l'option vue mer et des prestations soumises aux conditions particulières de non-remboursement prévues à l'article 12.

La date de réception de l'annulation écrite par le camping détermine la tranche applicable.

En cas d'arrivée tardive ou d'annulation du séjour, veuillez en aviser le camping le plus tôt possible par écrit, les messages téléphoniques ne sont pas admis. Si aucune information ne nous parvient, la location devient disponible dès le lendemain 12h, il pourra être attribué à un autre client.

Si le client souhaite plus de flexibilité, le camping propose une assurance annulation facultative.

> Pour les séjours en emplacement :

Aucun acompte n'est exigé. L'annulation et la modification de la réservation sont gratuites, quelles que soient les dates du séjour et le délai avant l'arrivée.

ARTICLE 7. ANNULATION À L'INITIATIVE DU CAMPING

Si le camping est contraint d'annuler une réservation, le client en est informé par écrit dans les meilleurs délais. Le camping recherche une solution de remplacement aussi proche que possible des critères de la réservation initiale, soumise à l'accord écrit du client.

Si la solution acceptée coûte moins cher, la différence est remboursée au client ; si elle coûte plus cher, le supplément est pris en charge par le camping. En l'absence de solution acceptée, les sommes versées pour les prestations annulées sont intégralement remboursées, frais de dossier compris.

Les remboursements interviennent dans un délai maximal de sept jours calendaires suivant l'annulation ou l'acceptation de la solution de remplacement, selon le cas, conformément à l'article 9.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des droits du client à une éventuelle indemnisation dans les conditions légales.

ARTICLE 8. ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation NEAT est proposée en option au tarif de 30 €, non remboursable, sous réserve des droits légaux de renonciation applicables. Facultative mais fortement recommandée, elle peut être souscrite lors de la réservation ou ajoutée sur demande dans les 48 heures suivant celle-ci, sous réserve des conditions d'adhésion du contrat. Passé ce délai, aucun ajout ne sera accepté.

La notice précisant les garanties, exclusions, franchises et modalités de déclaration est mise à disposition avant la souscription et transmise lors de l'adhésion. Les documents et le formulaire de déclaration sont accessibles sur <https://declare.neat.eu/campings-independants>. En cas d'annulation, le client doit prévenir le camping par écrit et déclarer son sinistre auprès de NEAT dans les délais prévus par sa notice. Toute question concernant la prise en charge et les modalités de remboursement doit être adressée à NEAT ; le remboursement dépend des conditions du contrat et de l'acceptation du dossier.

> En l'absence d'assurance, aucun remboursement supplémentaire n'est accordé par le camping, sous réserve des droits légaux du client.

ARTICLE 9. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Lorsqu'un remboursement est dû en application des présentes CGV, il est effectué dans un délai maximal de sept jours calendaires à compter de la réception de l'annulation ou de l'événement ouvrant droit à restitution. Le remboursement est réalisé par le moyen de paiement utilisé lors de la réservation, ou, avec l'accord du client, par virement bancaire, sans frais supplémentaires. Aucun avoir ne peut être imposé en remplacement d'un remboursement dû.

ARTICLE 10. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ARTICLE 11. EMPLACEMENTS ET LOCATIONS

Les hébergements locatifs sont équipés selon les informations fournies sur notre site internet officiel. Les locatifs peuvent accueillir 2 à 6 personnes selon le type. Le prix peut varier en fonction du nombre de personnes indiqué lors de la réservation. Toute modification de ce nombre, y compris après la réservation, peut entraîner un ajustement du prix du séjour (voir article 5).

Quel que soit l'âge des participants, ils sont considérés comme une personne et la capacité d'accueil maximum de l'hébergement réservé ne pourra pas être dépassée. Le camping refusera toute personne au-delà de la capacité prévue.

Nous vous informons que l'utilisation de barbecues à charbon est strictement interdite sur l'ensemble des parcelles. Certains emplacements peuvent être équipés de planchas à gaz, sous réserve de la réglementation en vigueur et des consignes de sécurité en place. Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction des arrêtés préfectoraux, municipaux ou des consignes internes de sécurité.

Le silence doit être respecté sur l'ensemble du camping à partir de 23h afin de garantir la tranquillité de tous les campeurs.

ARTICLE 12. ARRIVÉES ET DÉPARTS

a/ Pour les locations : Les arrivées se font à partir de 16h et les départs se font avant 10h. Dans le cas où le client n'arriverait pas dans les heures prévues le jour de l'arrivée, les frais des nuits engagées par le camping seront à la seule charge du client sans qu'il puisse prétendre un quelconque remboursement.

b/ Pour les emplacements nus : Les arrivées se font à partir de l'ouverture de la réception et les départs se font avant 12h. Dans le cas où le client ne partirait pas dans les heures prévues le jour du départ, le camping se réserve le droit de facturer au client les frais des nuits engagées.

> Conditions particulières de l'arrivée anticipée et du départ tardif

L'arrivée anticipée (Early check-in), facturée 50 € et permettant l'accès à l'hébergement à partir de 12 h, est proposée sur demande et selon disponibilité. Elle n'est pas remboursable en cas d'annulation de cette option jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, ou si le client choisit finalement d'arriver plus tard le jour même.

Le départ tardif (Late check-out), facturé 50 € et permettant de conserver l'hébergement jusqu'à 14 h, est proposé sur demande et selon disponibilité. Une fois réservé et confirmé, il n'est pas remboursable jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, si le client choisit de libérer son hébergement à 10 h ou avant l'heure convenu le jour de son départ.

Ces conditions de non-remboursement s'appliquent uniquement si le camping a effectivement mis la prestation réservée à disposition du client, sous réserve des droits légaux de celui-ci.

13. DÉPÔT DE GARANTIE ET INVENTAIRE

Pour toutes les locations, une garantie vous sera demandée à l'arrivée afin de couvrir d'éventuels dégâts suite à votre séjour. Sans retour contraire dans les 24h après l'arrivée, l'inventaire référent des équipements de la location mis à disposition dans chaque hébergement sera considéré conforme par les clients. Le délai de 24 heures prévu pour vérifier l'inventaire ne prive pas le client de la possibilité de signaler ultérieurement un défaut qui ne pouvait raisonnablement être décelé à son arrivée. La caution sera restituée au client au plus tard 7 jours après son départ ou – sur demande uniquement – le jour même de son départ, après réalisation de l'état des lieux par l'équipe du camping.

Celle-ci vérifiera l'inventaire ainsi que l'absence de dégradations. En cas de manquement constaté (équipement détérioré ou manquant), des frais pourront être retenus sur la caution. Le camping se réserve un délai de 7 jours après le départ du client pour lui signaler toute anomalie

Montant de la garantie :

> Pour les séjours d'une semaine et plus : 300€ ;

> Pour les séjours de moins d'une semaine : 100€ ;

Tout objet cassé, perdu ou endommagé au cours du séjour sera facturé.

Le dépôt de garantie est accepté par chèque, conservé sans encaissement, ou par carte bancaire sous forme d'empreinte bancaire, sans débit immédiat. En cas de retenue ou d'encaissement total ou partiel, le camping communique au client par écrit les motifs, le montant et les justificatifs correspondants : remise en état rendue nécessaire par l'état anormal de l'hébergement, dégradations, matériel manquant constaté après le départ ou solde de réservation restant impayé. Les sommes prélevées sont limitées aux montants justifiés et effectivement dus, sans double facturation.

14. ANIMAUX

a/ Location : 1 animal maximum (catégorie 1 et 2 sur demande) est accepté dans les locatifs moyennant un supplément.

b/ Emplacement : 2 animaux maximum (catégorie 1 et 2 sur demande) moyennant un supplément.

Ils doivent OBLIGATOIREMENT être tenus en laisse, porter un collier avec le numéro de téléphone du propriétaire, être tatoués ou identifiés par une puce électronique, vaccinés, posséder un carnet de

vaccination et être déclarés à la réception. Leur propriétaire doit pouvoir présenter le carnet de vaccination à jour pour tout contrôle. Le propriétaire est tenu de ramasser immédiatement les déjections de son animal et tout déchet occasionné par celui-ci, et de les déposer dans les poubelles appropriées. Ces animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas rester seuls sur le camp ni dans les locatifs, même attachés ou même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui seront pécuniairement et civilement responsables de leurs dégâts. Les animaux ne sont pas admis dans les espaces aquatiques.

15. MINEURS

Les mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée du séjour d'un parent, d'un représentant légal ou d'un adulte majeur disposant d'une autorisation parentale écrite. La réservation doit être effectuée par une personne majeure présente durant le séjour. Aucun mineur ne peut séjourner seul au camping, si un mineur se présente non accompagné le camping se réserve le droit d'annuler le séjour, même après confirmation de la réservation.

16. DROIT À L'IMAGE, PHOTOGRAPHIES ET PLANS

Le nom et l'image du camping sont la propriété du camping seul.

Lors des séjours le client est susceptible d'être pris en photo ou filmé sur le camping. Toute prise de vue organisée par le camping mettant en scène un client reconnaissable, ainsi que toute utilisation de son image à des fins commerciales ou publicitaires, feront l'objet de son autorisation préalable et écrite, recueillie sur un document distinct précisant les usages, les supports et la durée de diffusion autorisés. Pour les mineurs, l'autorisation des représentants légaux sera recueillie. L'acceptation des présentes conditions générales de vente ne vaut pas autorisation d'utilisation de l'image. Le refus d'autorisation n'a aucune conséquence sur la réservation ou les conditions du séjour.

Les photographies, illustrations et plans présentent les hébergements, équipements et espaces du camping. Pour une même catégorie d'hébergement, des différences de décoration, de mobilier, d'agencement ou d'implantation peuvent exister, sans modifier les caractéristiques essentielles annoncées lors de la réservation. Les plans sont schématiques, sauf indication contraire. Les caractéristiques expressément convenues lors de la réservation, notamment la catégorie d'hébergement, la capacité d'accueil et les équipements annoncés, engagent le camping. Les différences de présentation ne peuvent justifier une prestation de qualité ou de caractéristiques inférieures à celles convenues.

17. PROMOTIONS ET OFFRES COMMERCIALES

Les promotions et offres commerciales réalisées sont disponibles ponctuellement dans l'année. Celles-ci concernent des hébergements spécifiques et un stock limité. Le montant des réductions offertes peut varier selon l'hébergement, la période réservée et le moment de la réservation. Ces offres et promotions ne sont pas rétroactives et ne peuvent donc pas être appliquées aux réservations effectuées en dehors de leur période de validité.

18. ACCÈS AU CAMPING ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement consultable sur notre site internet (www.vignamaggiore.com) ainsi que sur place, à la réception.

19. FORCE MAJEURE — PERTURBATION DES PRESTATIONS

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations affectées sont suspendues ou le contrat est résolu selon les conditions légales. La partie concernée informe l'autre dans les

meilleurs délais. Les sommes devant être restituées au titre des prestations non fournies sont remboursées, sans qu'un avoir puisse être imposé.

Une panne, une nuisance ou la fermeture d'un équipement ne constitue pas automatiquement un cas de force majeure. Le camping informe le client et prend les mesures appropriées pour limiter les conséquences, sans préjudice des droits légaux du client.

20. DONNÉES PERSONNELLES

El Catherine Bidali, exploitant le Camping Vigna Maggiore, traite les données personnelles pour gérer les demandes, réservations, paiements et séjours, sur la base des démarches pré contractuelles et du contrat, ainsi que pour respecter ses obligations légales. La gestion des réclamations et la défense de ses droits reposent sur son intérêt légitime. Lorsque la prospection nécessite un consentement, celui-ci est recueilli séparément et peut être retiré à tout moment.

Les données sont accessibles au personnel habilité, aux prestataires intervenant dans la réservation, le paiement, l'informatique et la comptabilité, ainsi qu'aux autorités compétentes, dans la limite de leurs missions. Les informations obligatoires sont nécessaires à la réservation. Les données sont conservées pendant la relation contractuelle, puis les justificatifs nécessaires sont archivés cinq ans, sous réserve des délais particuliers et litiges en cours. Les pièces comptables sont conservées dix ans à compter de la clôture de l'exercice concerné, et les données de prospection trois ans maximum après la fin de la relation commerciale ou le dernier contact du client.

Le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, dans les conditions légales, à vignamaggiore@gmail.com ou par courrier : Camping Vigna Maggiore, T40, D157, 20113 Olmeto. Il peut également saisir la CNIL sur www.cnil.fr.

21. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (email ou LRAR) au gestionnaire de l'établissement concerné dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Le délai de signalement ne prive pas le client de ses recours dans les délais légaux.

22. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation.

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois

www.sasmediationsolution-conso.fr

contact@sasmediationsolution-conso.fr

Après une réclamation écrite préalable auprès du camping restée sans solution, le consommateur peut saisir gratuitement ce médiateur, sous réserve des conditions légales de recevabilité.

23. DÉROGATIONS PONCTUELLES

Toute dérogation accordée ponctuellement aux présentes conditions générales de vente ne constitue pas un droit acquis pour les séjours ultérieurs.